

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt trois, le à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sophie CHATELIER.

Absents excusés : Antoine GUILLET

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D25092023_04 : Création de vestiaires Football en modulaires pré-équipés – Attribution du marché de travaux

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal D16122019-04 en date du 16 décembre 2019, approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel et autorisant Monsieur le Maire à solliciter un financement dans le cadre de la DETR auprès de l'Etat,
Vu la décision Délg-2020-001 en date du 9 décembre 2020, attribuant la Maîtrise d'œuvre pour la création de Vestiaires – Football au complexe sportif Thierry-Omeyer à PELLEAU & ASSOCIES ARCHITECTES,
Vu la délibération du Conseil Municipal D14122020-13 en date du 14 décembre 2020, approuvant le nouveau plan de financement et autorisant Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat et des différents financeurs,
Vu la délibération du Conseil Municipal D29032021-13 en date du 29 mars 2021, approuvant le nouveau plan de financement et autorisant Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Vendée dans le cadre des financements des fonds de soutien 2021,
Vu la décision Délg-2021-002 en date du 23 août 2021, approuvant l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre,
Vu la décision Délg-2022-004 en date du 30 juin 2022 attribuant le lot 1 VRD du marché de travaux,
Vu la délibération du Conseil Municipal D11072022-10 en date du 11 juillet 2022, approuvant le nouveau plan de financement et autorisant Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Vendée dans le cadre du soutien aux projets des Communes et Intercommunalités,
Vu la délibération D21112022_01 en date du 21 novembre 2022, déclarant sans suite le marché de travaux de Création de vestiaires Football et approuvant la fin d'exécution du marché de Maîtrise d'œuvre avec l'Agence PELLEAU & ASSOCIES ARCHITECTES,

Vu la délibération D26062023_07 en date du 26 juin 2023, autorisant le dépôt du permis de construire et le lancement des marchés de travaux,

Vu la décision Dèlg-2023-002 en date du 23 mars 2023, attribuant la Maîtrise d'œuvre pour la création de Vestiaires – Football en modulaires pré-équipés au complexe sportif Thierry-Omeyer à DGA Architectes et Associés,

Considérant le rapport d'analyse des offres remis par le Maître d'œuvre le 19 septembre 2023,

Ce projet consiste à créer en modulaires des Vestiaires Football pré-équipés solidaires à proximité immédiate du terrain Rue du Stade – Quartier La Chapelle :

- 4 vestiaires joueurs de 20 m² minimum (douches non comprises), avec un espace douches d'environ 6 m² dédié à chacun d'entre eux,
- 2 vestiaires officiels de 8 m² minimum avec douche intégrée dans chaque vestiaire,
- 2 sanitaires accessibles PMR (hommes / femmes),
- 1 club house de minimum 25 m² avec un point d'eau.

Le revêtement de sol sera principalement du carrelage, l'éclairage sera à LED, les zones douches et sanitaires seront faïencés toute hauteur, l'ensemble des murs des vestiaires, couloir et Club House seront peints.

Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 3 mois compris période de préparation (1 mois).

Dans cet objectif, un marché de travaux a été lancé le mardi 22 août 2023, avec l'appui technique du maître d'œuvre.

Les travaux sont répartis en 3 lots qui seront traités par marchés séparés, à savoir :

- Lot n°1 : VRD (déjà attribué)
- Lot n°2 : Modulaire
- Lot n°3 : Gros œuvre

Le montant total des travaux est estimé à 360 000 € HT.

L'estimation initiale du projet en modulaire en phase APS de 360 000,00 € HT était réalisée avec une isolation classique. Or après étude thermique, il s'est avéré qu'un isolant extérieur supplémentaire était nécessaire.

Le mardi 22 août 2023, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme informatique « marchés-sécurisés.fr », sur laquelle la Commune dépose ses consultations de marchés publics ainsi que sur le journal d'annonces légales Ouest-France.

Le délai de remise des offres était fixé au mercredi 13 septembre 2023 à 12h00.

Les enveloppes ont été ouvertes le mercredi 13 septembre 2023 à 12h15 :

- 2 offres ont été remises pour l'ensemble des lots excepté le lot 1 : VRD déjà attribué.
- Sur l'ensemble des offres, aucune offre a été rejetée.

Le maître d'œuvre a procédé à l'analyse financière et technique des offres.

Au regard de l'analyse des offres, il est proposé à l'Assemblée de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Candidats	Prix HT
Lot n°2 : MODULAIRE	BODARD CONSTRUCTION MODULAIRE	350 000,00 €
Lot n°3 : GROS ŒUVRE	JACQUES LAURENT	51 233,31€
TOTAL		401 233,31€
		Soit 481 479,97€ TTC

Pour rappel, le montant de ces lots, en plus du lot 1 VRD pour un montant de 38 166,00 € HT, amène le marché de travaux de construction de Vestiaires Football à un montant total de 439 399,31 € HT soit 527 279,17 € TTC.

Madame Sarah RENAUD demande si, au niveau du football, il y aura une répartition.

Monsieur Michel VALLA indique qu'en effet il s'agit d'un besoin pour répondre à une grande demande d'utilisation sur l'ensemble des infrastructures de football de la commune.

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD demande ce que vont devenir les anciens vestiaires. Monsieur Michel VALLA indique qu'ils serviront probablement de stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (une abstention) décide :

- De valider l'attribution des lots 2 et 3 du marché de travaux aux entreprises, conformément à la proposition du maître d'œuvre, établie dans le rapport d'analyse des offres, pour un montant total de 401 233,31 € HT soit 481 479,97 € TTC, somme inscrite au budget 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision, y compris les avenants en moins-value ou plus-value dans la limite de 15 % du marché.

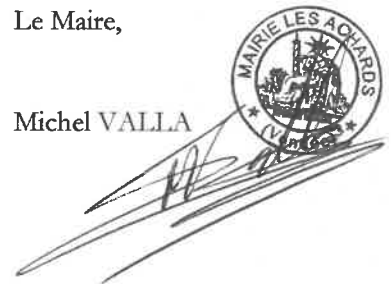
La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 02/10/2023
Au registre